

**Le Conseil Communautaire de Mur-ès-Allier s'est réuni le jeudi 9 juillet 2015 à la mairie de Pérignat-ès-Allier sous la présidence de Gilles Voldoire. Les points suivants ont été traités :**

**Château de Mezel** : unanimité pour l'avenant négatif n°2 pour le lot n°10 « serrurerie-métallerie » d'un montant de 1 314 € HT. Celui-ci correspond d'une part à des suppressions de travaux relatifs à : 6 grilles de ventilation, une porte métallique d'accès à la cave et une trappe mécanique sous les logements, des échelles métalliques et 2 stores intérieurs et d'autre part aux travaux complémentaires suivants : 4 barres d'appui devant fenêtres et une grille de protection devant fenêtre.

**Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale:**

1 - Unanimité pour déposer une demande de subvention d'un montant de 12 893.40 €, soit 40 % du total des dépenses, au Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour la mise en œuvre des actions suivantes inscrites au plan de gestion sur les puy de Mur et de Pileyre : poursuivre les acquisitions foncières (8 000 €), planter un verger (12 317.50 €), inventorier la faune (chauve-souris, coléoptères, criquets pour 10 700 €), créer des outils et des animations pour les scolaires (1 050 €), créer des outils et des animations pédagogiques grand public (4 166 €) et associer les acteurs locaux, notamment les scolaires et les centres de loisirs (4 000 €).

2 - Unanimité également pour autoriser le président à signer une convention de groupement de commandes avec la commune de Vertaizon pour un montant de 5 889.80 € pour la mise en œuvre des actions ci-dessous. Il est rappelé que l'ENSIL se situe sur le territoire de Mur-ès-Allier et de Vertaizon et que la Communauté de Communes est le maître d'ouvrage pour l'ensemble des deux collectivités. A charge ensuite pour Vertaizon, de rembourser les actions selon les proratas prévus au plan de gestion.

**Grand Clermont** : unanimité pour la modification des statuts du Syndicat du Grand Clermont afin que celui-ci assure la maîtrise d'ouvrage de la future voie verte sur l'Allier.

**Contrat Auvergne +** : la Communauté de Communes va bénéficier d'un contrat Auvergne + signé avec la Région et une enveloppe de 319 470 € lui est allouée pour des actions qui devront répondre aux trois conditionnalités de la Région. C'est ainsi que Mur-ès-Allier a inscrit les actions suivantes : le développement des usages du numériques dans toutes les classes maternelles et primaires du territoire, les diagnostics de performance énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux, une ingénierie d'accompagnement sur de l'opérationnel dans le cadre de la zone pilote habitat, 5 logements locatifs sociaux Le presbytère à Chauriat, 3 logements aux Plantades à Chauriat et 3 logements locatifs sociaux à St-Bonnet.

**Motion sur les baisses des dotations de l'Etat** : unanimité pour réaffirmer le désaccord des élus sur la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales qui entraîne une fragilisation certaine des capacités d'investissement des communes et des intercommunalités ainsi que de leur capacité à assurer les services essentiels à la population.

**Motion contre la loi NOTRe** : à 17 voix pour et 6 abstentions, le conseil communautaire se prononce en défaveur de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et notamment contre la taille minimale des intercommunalités fixée à 15 000 habitants.

**EPF-Smaf** : approbation à l'unanimité pour les nouvelles adhésions ci-après à l'Etablissement Public Foncier-Smaf : les communes de Coutansouze et Montmarautl (Allier), Craponne sur Arzon (Haute-Loire), Massiac et St-Etienne-de-Maurs (Cantal) – Les Communautés de Communes du Pays de Salers et du Pays de Mauriac – Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de Mauriac et le syndicat des eaux de Drugeac – St-Bonnet-de-Salers